

Le nouveau Chah entra bientôt en conflit avec le Parlement.

Il était profondément embarrasé par un régime qui avait établi un budget d'Etat, ne lui laissant qu'une liste civile. Jusque-là, la cour persane avait vécu comme dans tous les pays où le budget est considéré comme le bien personnel du souverain.

Aussi la défiance contre le Chah est-elle grande. Tous les partisans du régime parlementaire lui ont montré hostiles.

LE TRIBUNAL DES CONFLITS

Briand a présidé hier le tribunal des conflits. — Les arrêts.

Paris, 29 février. — Briand, ministre de la Justice, ainsi qu'il l'avait annoncé hier à la Chambre, s'est rendu ce matin, à neuf heures et demie, au Conseil d'Etat pour présider le tribunal des conflits.

Arrivé quelques instants avant l'heure fixée pour la séance, le ministre s'est fait présenter ceux des membres du tribunal, qu'il ne demandait pas, puis il a pris aussitôt possession du fauteuil présidentiel et a déclaré la séance ouverte.

Les séances du tribunal des conflits ne sont publiques que pendant la lecture des rapports concernant les affaires inscrites au rôle pendant la lecture des conclusions du commissaire du gouvernement et durant la lecture des arrêts rendus.

C'est devant ce public de familiers de la maison que le premier affaire soumise à la juridiction du tribunal des conflits.

Cette première affaire est un conflit élevé par le préfet de l'Aveyron devant le tribunal de Saint-Affrique.

Un décembre 1906, en vertu de la loi du 9 décembre 1905, les biens de la fabrique et de la messe succursale furent placés sous le régime de la loi du 10 août 1871.

Mais l'abbé Brunet, appuyé d'ailleurs par l'ayant droit de l'abbé Bel, objecta : « Est-ce que vous m'avez donné la jouissance de ce jardin ? »

Le tribunal des conflits, conformément aux conclusions de M. Feuilleux, a confirmé le conflit par le motif que si le juge des référés avait pu être compétent pour connaître de la prétention du desservant, il aurait ainsi mis obstacle à l'exécution de l'arrêt de mise sous séquestre, qui est un acte administratif.

Un incident s'est produit à la levée de cette première audience : les huissiers ont eu grand-peine à écarter un photographe qui voulait à toute force « prendre » les membres du tribunal.

Cet après-midi, Briand s'est de nouveau rendu au Conseil d'Etat pour présider la seconde séance.

Cette fois il s'agissait d'un conflit élevé par le préfet de l'Oise devant la cour d'appel d'Amiens.

Le tribunal civil fit droit à sa demande, et fonda son jugement sur ce que des précautions suffisantes n'avaient pas été prises pour garder Baudry et sur ce que, d'autre part, la facilité avec laquelle le feu avait franchi les parois de clôture faisait apparaître l'insuffisance de ces précautions.

Aussitôt le préfet de l'Oise de faire appel et de soulever l'exception d'incompétence fondée sur le principe de la séparation des pouvoirs administratif et judiciaire.

Le jugement sera connu ultérieurement.

Un curé PEUT-IL être maire ?

Le Conseil de Préfecture de l'Ille-et-Vilaine assure que non et donne ses raisons dans un arrêt formellement motivé.

Rennes, 29 février. — Le préfet d'Ille-et-Vilaine avait, comme conseiller municipal et maire de la commune de Mondevert, de l'abbé Baslé, par ce motif que ce prêtre disait la messe dans l'église paroissiale.

« Vu le recours du sieur Baslé (Amand), contre l'arrêté du 5 février 1906, se basant sur les articles 33, 36 et 76 de la loi du 5 août 1884 et 40 de la loi du 9 décembre 1905, le préfet a déclaré ce dernier démissionnaire de ses fonctions de conseiller municipal, et par voie de conséquence, de celles de maire de la commune de Mondevert, et fondé sur ce que ledit M. Baslé, prêtre catholique, n'a jamais exercé les fonctions de maire au sens de la loi dans ladite commune et se borne à aller, une fois la semaine, dire une messe basse à l'église paroissiale, pour être agréable aux habitants, et sans d'ailleurs toucher aucune rétribution.

Après en avoir délibéré : Considérant qu'aux termes de l'article 40 de la loi du 9 décembre 1905, « pendant huit années à partir de la promulgation de la présente loi, les ministres des cultes seront inéligibles au conseil municipal de la commune où ils exercent leur ministère sacerdotal » ;

Considérant que si, depuis le jour où il est revenu habitier en France, postérieurement à son départ, le sieur Baslé, prêtre de cette commune, le sieur Baslé, prêtre du culte catholique, n'a jamais été obligatoirement et d'une manière fixe attaché, en qualité de desservant ou de vicaire, à l'église de Mondevert, il résulte de l'instruction que ledit sieur Baslé seconde habituellement, et parfois même remplace le desservant en titre dans les fonctions ordinaires du ministère ecclésiastique ; que, notamment, de son propre aveu, il officie régulièrement une fois la semaine dans ladite église, en y célébrant, tous les dimanches, une messe basse à l'usage des fidèles et en y donnant la communion ; qu'en admettant que le sieur Baslé ne reçoive, ainsi qu'il le prétend, aucune rétribution, il n'en résulte pas que son ministère est périodique au service public du culte, dans les conditions où elle s'exerce chaque fois, n'en constitue pas moins un des principaux actes du ministère paroissial ; que des lors c'est à bon droit que le sieur Baslé a été déclaré inéligible, conformément aux articles 36 de la loi du 5 avril 1884 et 40 de la loi du 9 décembre 1905, déclaré le sieur Baslé démissionnaire de ses fonctions de conseiller municipal, et par voie de conséquence de celles de maire de la commune de Mondevert.

Par ces motifs : Arrête : Le recours du sieur Baslé contre l'arrêté susvisé est rejeté.

Il reste le recours au Conseil d'Etat.

EN RUSSIE

Démission de M. Stolypine

Saint-Petersbourg, 29 février. — Le bruit court à la Douma que M. Stolypine aurait envoyé sa démission à l'empereur parce que ce dernier aurait reçu et félicité en audience privée, à Tsarkoï-Selo, M. Doubravine, président de l'Union du Peuple russe, un socialiste qui aurait été formellement compromis dans les récents pogroms.

frange de la tenture extérieure, Léonardo avait eu un débord.

Sapristi ! sa chambre ! se dit-il. Je reconnais le secrétaire ancien dont on parle tant à l'office.

— En vérité ? s'exclama Michel, vous avez fait preuve, ma cousine, d'une rare intelligence, en cherchant dans ce vieux manuscrit du Koran la clé du trésor.

— Aussi ce manuscrit m'est-il devenu plus précieux que tout, déclara la veuve d'Ivan Oustinnoff.

— J'ai beau connaître le chemin, je le garde, et il m'accompagne toujours durant mes voyages à la grotte de Kozbeck, car je craindrais de m'égarer sans lui.

LES CAMBRIOLEURS D'EGLISES

LA BANDE THOMAS devant les assises de la Haute-Vienne

Le Jury entend les témoins. — L'accusé se fait accusateur. M. de Lannoy explique comment il a acheté des antiquités à Dubois, frère de la doctrine chrétienne.

Limoges, 29 février. — L'audience est ouverte à 8 heures et demie, et le défilé des témoins commence aussitôt.

Le premier témoin entendu est M. CYRUS PICARD, antiquaire à Paris, que M. Roumet manda à Gannat pour lui faire expertiser des objets de valeur que, parait-il, M. Fleury, ingénieur à Commenry, lui proposait.

« M. de Lannoy, collectionneur, à Paris, âgé de 60 ans, est entendu ensuite.

M. de LANNOY, collectionneur, à Paris, âgé de 60 ans, est entendu ensuite.

« Un peu plus tard, il lui apporta un autre lot, que M. de Lannoy lui payait 1000 fr.

Il y avait aussi une tapisserie qu'il acquit pour la somme de 200 francs.

Et puis, dit le témoin, je m'entendis plus parler de lui que le 6 août de l'année suivante, époque à laquelle il m'écrivit pour me demander de venir le voir à Clermont-Ferrand, me disant qu'il ne s'appelait plus Dubois, mais qu'il était Thomas, industriel à Clermont-Ferrand, J'allai à la fois.

M. Thomas tira d'une valise une colombe. Jeus des doutes sur son authenticité et lui dis que cela ne faisait pas mon affaire. Plus tard, à Paris, Thomas vint me revoir. Il me présenta la colombe, la chaîne d'Ambrayac. Je ne la lui achetai pas davantage.

Je ne le revis plus que le jour où les journaux ayant annoncé l'arrestation de sa famille, il se présenta chez moi un matin.

M. de Lannoy reconnaît ensuite avoir été en relations d'affaires avec Michel Dufay, à qui il acheta, notamment, une custode qu'il disait être un chandelier et qui paya 1000 ou 1200 fr.

M. de Lannoy reconnaît ensuite avoir été en relations d'affaires avec Michel Dufay, à qui il acheta, notamment, une custode qu'il disait être un chandelier et qui paya 1000 ou 1200 fr.

Plusieurs bateaux en détresse

Drest, 29 février. — La tempête du nord-ouest sur la côte bretonne redouble d'intensité.

Un dundee et un sloop ont été, cet après-midi, signalés en détresse, le premier dans le chenal du Trieux et le second en face du sémaphore de Plouzeuc.

Un dundee et un sloop ont été, cet après-midi, signalés en détresse, le premier dans le chenal du Trieux et le second en face du sémaphore de Plouzeuc.

LES TIMBRES D'EPARGNE

La proposition Bignon. — Un ingénieur moyen d'épargne sans formalités ennuyeuses.

LES DRAMES DU GRISOU

La Catastrophe de Rosita

Il y a plus de 60 victimes !

New-York, 29 février. — Les tégrammes de Rosita disent qu'au minimum 60 mineurs ont péri dans l'explosion de grisou qui s'est produite hier.

LES DEPRESSIONS BAROMETRIQUES et le grisou

Nous recevons la dépêche suivante : Paris, 29, 2, 8, 2 h. 50. — Coups de grisou à Craindre.

EN ANGLETERRE

Les femmes et le droit de vote

Une victoire féministe. — La Chambre des Communes reconnaît aux femmes le droit d'être électrices.

LES AFFAIRES DU MAROC

Dépêche du général d'Amade

Les colonnes ont opéré leur jonction

Le Mauvais Temps

EN ANGLETERRE

Tempête de neige. — Trains bloqués. — Mer démontée

LES TIMBRES D'EPARGNE

La proposition Bignon. — Un ingénieur moyen d'épargne sans formalités ennuyeuses.

Paris, 29 février. — M. Paul Bignon, député de la Seine-Inférieure, vient de déposer au bureau de la Chambre une proposition de loi tendant à la création d'un timbre national d'épargne.

On n'a qu'à suivre, et, d'ailleurs, regarder. J'avais tout d'abord écrit une relation sur la manière de pénétrer dans la chambre au trésor de Kozbeck, mais cette relation, après avoir été lue, fut brûlée.

On n'a qu'à suivre, et, d'ailleurs, regarder. J'avais tout d'abord écrit une relation sur la manière de pénétrer dans la chambre au trésor de Kozbeck, mais cette relation, après avoir été lue, fut brûlée.

Le drame de Rueil

Une femme tuée par son pensionnaire. — Le meurtrier qui était resté introuvable s'est fait justice. On a retrouvé son cadavre.

Paris, 29 février. — Dans notre numéro de 21 janvier, nous relatâmes un drame qui s'était fait déroulé à Rueil (Seine-et-Oise).

Une ouvrière, Marie-Marthe Carquoy, née à Bussac (Charente-Inférieure, vivait depuis huit ans, 5, rue des Martinières, avec un ouvrier chapelier, Michel Coindre, âgé de treize ans plus âgé qu'elle.

LES DRAMES DU GRISOU

LES DEPRESSIONS BAROMETRIQUES et le grisou

EN ANGLETERRE

Les femmes et le droit de vote

LES AFFAIRES DU MAROC

Dépêche du général d'Amade

Le Mauvais Temps

EN ANGLETERRE

LES TIMBRES D'EPARGNE

LES DRAMES DU GRISOU

LES DEPRESSIONS BAROMETRIQUES et le grisou

EN ANGLETERRE

LES AFFAIRES DU MAROC

Dépêche du général d'Amade

Le Mauvais Temps

EN ANGLETERRE

Mort mystérieuse d'un commerçant

Suicide ou Crime ? — Le Parquet hésite pour se prononcer. — Les deux hypothèses sont également vraisemblables.

Paris, 29 février. — Dans le courant de mois d'avril 1906, un marchand de vanille, M. Eugène Hannie, 35 ans, originaire de la Chaux-de-Fonds (Suisse), louait au numéro 104 du boulevard Voltaire, au rez-de-chaussée, un local composé d'une vaste pièce et d'un bureau. Il aménagea le bureau en chambre à coucher et transforma la pièce en magasin pour les besoins de son commerce.

M. Hannie vivait seul et prenait ses repas dans un petit restaurant voisin ; il ne recevait que fort peu de visites en dehors de celles de ses clients.

Ce matin, la concierge, inquiète de ne pas avoir vu le marchand de vanille depuis hier matin, fit prévenir M. Catrou, commissaire de police du quartier. Arrivé en compagnie de son secrétaire, le magistrat réquisitionna un sergentier pour ouvrir le porte du magasin de M. Hannie. Ce dernier était étendu sur le dos au milieu de la boutique, les bras en croix, les jambes allongées entre deux piles de boîtes en carton. Un drap formant un haïloir était étendu autour de la tête ; une cordelette maintenue par un nouage en ganse traçait deux forts sillons autour du cou.

Rien n'avait été dérangé dans le magasin ni dans la chambre à coucher. Les armoires, les tiroirs du bureau étaient fermés et tous les objets y étaient à leur place.

Interrogé par M. Catrou, le concierge déclara qu'elle avait vu pour la dernière fois son locataire hier matin à huit heures et demie. Elle lui avait porté un lettre qui n'était retournée ouverte sur sa table ; c'était un client qui lui écrivait pour une commande de vanille. Quelques instants après, un ouvrier plombier était venu faire une petite réparation dans le logement de M. Hannie et était reparti presque aussitôt. Son travail terminé, vers dix heures et demie, M. Hautecœur-Lafaurie, courtier, était venu frapper à la porte du magasin de M. Hannie et n'avait pas obtenu de réponse. Il n'avait pas insisté, persuadé que le marchand de vanille était sorti. Dans l'après-midi, plusieurs clients s'étaient également présentés en vain pour voir M. Hannie.

Le magasin du marchand de vanille donne par une porte de côté sur une cour étroite où M. Hannie avait seul accès ; une fenêtre d'une maison voisine comblée par un grillage accolé au mur s'ouvrait également sur cette cour.

M. Hamard, chef de la Sûreté, est arrivé boulevard Voltaire, à onze heures et demie ; il y était rejoint quelques instants après

Vengeance de Femme

QUATRIEME PARTIE

— Que monsieur le marquis prenne la peine d'attendre un instant.

Léonardo s'installe dans un fauteuil et porta ses regards sur de magnifiques vitraux, qui répandaient dans la bibliothèque un jour d'église.

Carieux l'italien, après le départ de la femme de chambre, se leva et examina la pièce où il se trouvait sur toutes ses faces.

— Je ne puis me faire à l'idée que vous ayez entrepris seule cette œuvre colossale.

— Vous n'avez pas la dame qui paraît à ce moment, mais le comte Michel Borsky.

— Vraiment, cousine, lui disai-je, vous m'émerveilliez !

— Immense est trop peu dire. J'ai beau y puiser à pleines mains, il reste toujours des pierres précieuses et des monnaies anciennes.

— Et vous avez parcouru seule les galeries souterraines de Kozbeck, et vous n'êtes pas morte de peur en voyant ce torrent à écarter

— Je ne me fais pas plus vaillante que je ne suis, dit-elle.

— En vérité ? s'exclama Michel, vous avez fait preuve, ma cousine, d'une rare intelligence, en cherchant dans ce vieux manuscrit du Koran la clé du trésor.

— Aussi ce manuscrit m'est-il devenu plus précieux que tout, déclara la veuve d'Ivan Oustinnoff.

— J'ai beau connaître le chemin, je le garde, et il m'accompagne toujours durant mes voyages à la grotte de Kozbeck, car je craindrais de m'égarer sans lui.

— Vous n'avez pas la dame qui paraît à ce moment, mais le comte Michel Borsky.

— Vous n'avez pas la dame qui paraît à ce moment, mais le comte Michel Borsky.

— Vraiment, cousine, lui disai-je, vous m'émerveilliez !

— Immense est trop peu dire. J'ai beau y puiser à pleines mains, il reste toujours des pierres précieuses et des monnaies anciennes.

— Et vous avez parcouru seule les galeries souterraines de Kozbeck, et vous n'êtes pas morte de peur en voyant ce torrent à écarter

— Vous n'avez pas la dame qui paraît à ce moment, mais le comte Michel Borsky.

— Vraiment, cousine, lui disai-je, vous m'émerveilliez !

— Immense est trop peu dire. J'ai beau y puiser à pleines mains, il reste toujours des pierres précieuses et des monnaies anciennes.

— Et vous avez parcouru seule les galeries souterraines de Kozbeck, et vous n'êtes pas morte de peur en voyant ce torrent à écarter

— Vous n'avez pas la dame qui paraît à ce moment, mais le comte Michel Borsky.

— Vraiment, cousine, lui disai-je, vous m'émerveilliez !

— Immense est trop peu dire. J'ai beau y puiser à pleines mains, il reste toujours des pierres précieuses et des monnaies anciennes.

— Et vous avez parcouru seule les galeries souterraines de Kozbeck, et vous n'êtes pas morte de peur en voyant ce torrent à écarter